

TMA

Titre Moniteur d'Atelier

RNCP 39099

Titre à finalité professionnelle de Moniteur d'atelier en milieu de travail protégé.

Référentiel de compétence du CPNE-FP du 18 janvier 2024

Date de l'échéance de l'enregistrement : 31/05/2028

LA PROFESSION

Le moniteur d'atelier est un professionnel du travail social qui organise une activité de production et accompagne dans sa réalisation des personnes en situation de handicap ou en difficultés sociales, afin de favoriser leur adaptation/réadaptation ou insertion professionnelle. Il peut coordonner l'activité d'une équipe.

Autrement dit la mission du moniteur d'atelier est d'assurer la production de biens et de services comme support à l'accompagnement, au développement, à l'accès à l'autonomie, à l'épanouissement de la personne handicapée et/ou à son insertion dans le monde ordinaire.

Ses socles de compétences sont donc celles relatives à l'accompagnement, la production et la professionnalisation des personnes en situation de vulnérabilité. L'activité de cet emploi s'exerce au sein d'établissements spécialisés (établissement et service d'aide par le travail et entreprise adaptée...).

L'activité varie selon le type de structure, le public et le domaine technique d'intervention (menuiserie, entretien d'espaces verts, restauration, ...).

LA FORMATION

La formation de moniteur d'atelier en milieu de travail protégé, de niveau 4, est portée conjointement par l'IFRTS de Corse et l'IRTS Paca Corse, sur l'ensemble du territoire des Bouches du Rhône ; elle est sous la responsabilité de la CPNE-FP.

La formation s'articule autour de **3 blocs de compétences** :

- Accompagner les personnes en situation de handicap dans les activités de production et dans les apprentissages en milieu de travail protégé
- Organiser, conduire la production de biens ou de services et animer une équipe en situation de production en milieu de travail protégé
- Soutenir le développement des compétences professionnelles des personnes. Favoriser leur reconnaissance et l'accès à la certification professionnelle en milieu de travail protégé

Le moniteur d'atelier doit en permanence assurer un équilibre entre les trois composantes de son activité (accompagnement, production, professionnalisation), en trouvant une articulation entre les aléas du quotidien, les besoins des travailleurs handicapés, la commande sociale et les contraintes du marché.

Le cadre règlementaire

Référence de la certification visée :

- Le Titre Moniteur d'Atelier (TMA) en milieu de travail protégé est reconnu au niveau 4.
- RNCP 39099- Date d'échéance : 31-05-2028

Référentiels utilisés :

- Référentiel de compétence du CPNE-FP du 18 janvier 2024
- Extrait Référentiel de Certification

OBJECTIFS ET ATTENDUS

La formation visant le métier de moniteur d'atelier doit permettre au titulaire une appréhension globale de sa mission. Celle-ci consiste à assurer la production de biens ou de services comme support à l'accompagnement des personnes vulnérables.

► 441 HEURES DE FORMATION THÉORIQUE

La formation s'articule autour de 3 blocs de compétences (BC) :

BC 1 : Accompagner les personnes en situation de handicap dans les activités de production et dans les apprentissages en milieu de travail protégé **161 heures**

BC 2 : Animer, organiser et gérer la production ou les prestations de service d'une équipe dans la structure et hors les murs **133 heures**

BC 3 : Gérer, développer les compétences individuelles et participer à leur évaluation **133 heures**

Les blocs de compétences peuvent être validés séparément et sont acquis à vie.

► 1085 HEURES DE FORMATION PRATIQUE

BC 1 - 350 h (soit 10 semaines à temps plein)

BC 2 - 315 h (soit 9 semaines à temps plein)

BC 3 - 315 h (soit 9 semaines à temps plein)

Et un stage court de 105 h (optionnel en fonction du parcours du candidat)

► CERTIFICATION

Pour un parcours Plein :

14 heures

Pour un parcours Partiel :

BC 1 - 7h

BC 2 - 7h

BC 3 - 7h



BC 1 : Accompagner les personnes en situation de handicap dans les activités de production et dans les apprentissages en milieu de travail protégé **161 h**

- Instaurer et entretenir une relation avec les personnes accompagnées, sous différentes modalités, moments ou espaces, qui tiennent compte de leur capacité physique, psychique et/ou cognitive et des enjeux d'autodétermination et de pouvoir d'agir.
- Mettre en œuvre et adapter un accompagnement quotidien bientraitant de la personne en situation de handicap dans les différents contextes de travail et dans les différentes étapes de la vie professionnelle (Intégration, stage, évolution du temps de travail, préparation à la retraite...) pour favoriser son bien-être, et son épanouissement par la mobilisation de son autonomie, et en référence à son projet professionnel.
- Communiquer et coopérer avec l'équipe pluriprofessionnelle de l'établissement, et ponctuellement avec les acteurs externes, sous une forme adaptée aux types d'informations, au degré d'urgence et de réactivité nécessaire, aux interlocuteurs, selon la réglementation et les procédures en vigueur dans l'établissement, afin d'élaborer et de mettre en œuvre le projet professionnel par un accompagnement adapté et inclusif.
- Analyser et ajuster sa pratique professionnelle, en s'appuyant sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles, les règles en vigueur au sein de l'établissement et les démarches d'amélioration de la qualité et compte tenu de l'évaluation des parcours des personnes accompagnées et de leur expression.

BC 2 : Animer, organiser et gérer la production ou les prestations de service d'une équipe dans la structure et hors les murs **133 h**

- Organiser la production des biens et services en tenant compte des capacités, compétences, besoins et expressions des personnes, de la commande des clients, des engagements économiques et écoresponsables de l'établissement, dans une logique inclusive.
- Gérer le déroulement de la production de biens et services selon les engagements et les contraintes de l'établissement en tenant compte du projet des personnes et de leur besoin et expression.
- Garantir la sécurité des personnes et des biens dans son domaine de responsabilité en associant les personnes dans l'application des normes d'hygiène et de sécurité dans l'atelier ou en dehors de l'établissement, en tenant compte du DUERP (Document Unique d'Evaluation des risques professionnels) élaboré dans son établissement.
- Intervenir avec l'équipe pluriprofessionnelle auprès des entreprises qui accueillent des personnes en période de mise en situation professionnelle, en mise à disposition, en stage, pour appuyer l'organisation inclusive d'une production, en adaptant sa posture, ses conseils, sa communication au contexte de l'entreprise accueillante et au statut de la personne.

BC 3 : Gérer, développer les compétences individuelles et participer à leur évaluation

133 h

- Evaluer les besoins en développement des compétences professionnelles des personnes afin de favoriser la réalisation de leur projet et alimenter le plan de développement des compétences de l'établissement, en articulation avec l'équipe pluriprofessionnelle et/ou les partenaires, avec pour perspective, l'inclusion en milieu ordinaire
- Identifier et construire des séquences d'apprentissage à partir de l'analyse des situations de travail réalisée au sein de l'établissement et en dehors, en collaboration avec les encadrants concernés, afin de proposer aux personnes accompagnées des parcours répondant à leurs besoins en développement des compétences et à leur projet professionnel, ainsi qu'à la réalisation des activités.
- Mettre en œuvre des séquences d'apprentissage dans l'atelier, dans l'établissement ou en dehors en fonction du projet de développement des compétences élaboré avec la personne, mobilisant une progression, des méthodes et supports pédagogiques adaptés, en lien avec l'équipe pluriprofessionnelle et ajuster le parcours en fonction des évaluations réalisées.
- Contribuer à la valorisation des compétences développées par la personne, à leur reconnaissance, et chaque fois que possible à leur certification, dans une perspective inclusive.

STAGE

La formation préparant au **Titre de Moniteur d'Atelier (TMA)** s'inscrit dans une dynamique forte d'alternance, prenant appui sur les situations professionnelles rencontrées par les stagiaires et sur les compétences développées et repérées en situation de travail.

Les demandeurs d'emploi et les candidats en reconversion professionnelle doivent réaliser **un stage long d'une durée de 980 heures** (28 semaines) au sein d'un Établissement et Service d'Accompagnement par le Travail (ESAT) ou d'une Entreprise Adaptée (EA). Ce stage constitue un support privilégié à l'acquisition et au développement des compétences attendues dans l'exercice du métier de moniteur d'atelier.

Par ailleurs, **un stage de 105 heures** (3 semaines), est prévu **hors terrain employeur pour les salariés**, ou **en complément du stage long pour les demandeurs d'emploi et les candidats en reconversion professionnelle**. Il se déroule dans un ESAT ou une Entreprise Adaptée différent de la structure dans laquelle le stagiaire réalise son stage long.

Cette période d'immersion dans un environnement professionnel différent vise à favoriser le développement et la consolidation des compétences, à susciter le questionnement et l'analyse des pratiques professionnelles et à permettre au stagiaire de mettre en perspective son expérience et les activités développées.

PUBLIC CONCERNÉ

Les publics cibles du dispositif sont :

- Les **salariés en ESAT et EA** qui accompagnent les personnes en situation de handicap dans les activités de production et dans les apprentissages,
- Les **demandeurs d'emploi ou les personnes en projet de reconversion professionnelle** qui souhaitent accéder au métier de moniteur d'atelier en milieu de travail protégé, dans le cadre des dispositifs prévus à cet effet.

Toutes les personnes, quel que soit leur statut, devront être en situation d'accompagnement de personnes en situation de handicap dans les activités de production et dans les apprentissages dans un ESAT ou une EA pendant la durée de la formation.

Pour accéder à la formation (parcours complet ou partiel), les personnes qui ne disposent pas d'une expérience professionnelle d'au moins 70 heures dans cet emploi ou dans le secteur du travail protégé auprès des publics concernés, pourront intégrer la formation menant à la certification à la **condition d'avoir réalisé une période de découverte du métier (type PMSMP) ou une expérience professionnelle de 10 jours (70 heures) minimum correspondant à l'emploi visé dans le secteur. Ce prérequis a pour objectif de leur permettre de comprendre les conditions d'exercice et les attendus de l'emploi, de valider leur projet.**

Les justificatifs (contrat de travail, bilan PMSMP, lettre de recommandation...) devront être produits à l'organisme de formation en charge du positionnement avant l'entrée en formation.

Pour les personnes en situation de handicap, l'IRTS propose des aménagements matériels et pédagogiques lors des épreuves de sélection et de certification mais aussi tout au long de la formation.

Pour toute information nous vous invitons à vous rapprocher du pôle handicap et inclusion : handicap-inclusion@irts-pacacorse.com

DISPENSES ET ALLÈGEMENTS

Les candidats ayant un diplôme de niveau 4 (Bac) ou supérieur, ou un diplôme du secteur social (ex. DEAES, DEAMP) peuvent être dispensés des tests écrits. Cependant, ils devront passer l'entretien de motivation pour être admis.

Les demandes d'allègements et de parcours partiels doivent être adressées à l'IRTS PACA Corse au moment de l'inscription en formation. Elles seront examinées en commission pédagogiques en amont de l'entrée en formation.

TABLEAU DES ALLÈGEMENTS ET DISPENSES TMA

Blocs de compétences du Titre Moniteur d'atelier en milieu de travail protégé

Le tableau ci-dessous présente les certifications ou diplômes permettant d'obtenir des équivalences automatiques avec un ou plusieurs blocs du Titre à finalité professionnelle de Moniteur d'atelier en milieu de travail protégé.

	BLOC 1	BLOC 2	BLOC 3
Equivalences automatiques avec l'ancienne certification			
CBMA - Certificat de Branche Moniteur d'Atelier (par rétroactivité)	X	X	X
Titre à finalité professionnelle de Moniteur d'atelier (Obtenu avant le 4 Janvier 2024)	X	X	X
Equivalences avec d'autres certifications professionnelles de niveau 4			
Titre professionnel ETI - Encadrant technique d'insertion		X	X
Titre à finalité professionnelle ETAIE – Encadrant technique d'activités d'insertion par l'économique		X	X
DEME - Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur	X		
DETISF - Diplôme d'Etat Technicien de l'intervention sociale et familiale	X		
Bac PRO ASPP – Accompagnement, soins et services à la personne	X		
Equivalences avec des certifications professionnelles de niveau 3			
DEAES - Diplôme d'état Accompagnant éducatif et social (JO du 31/08/21) X Titre à finalité professionnelle	X		
Titre à finalité professionnelle MM - Maître de maison en secteur médico-social et social	X		
CQP SN - Surveillant de nuit en secteur sanitaire, social et médico-social	X		
Titre à finalité professionnelle SVN - Surveillant Visiteur de Nuit	X		
Equivalences avec des certifications professionnelles de niveau 5			
BTS SPRS – Services et prestations des secteurs sanitaire et social	X		
Equivalences avec des certifications professionnelles de niveau 6			
DEETS – Diplôme d'état d'Educateur technique spécialisé	X	X	X
DEES – Diplôme d'état d'Educateur spécialisé	X		

VOIE D'ACCÈS

Aucun diplôme n'est requis à l'entrée en formation.

Une passation de tests et d'entretiens de positionnement sera réalisée avant l'entrée en formation.

Le positionnement est le même pour tous les candidats.

Les tests et entretiens de positionnement permettent de vérifier la faisabilité de la formation et adapter (ou sursoir) le parcours du candidat en conséquence.

Pour entrer en formation, les candidats doivent remplir l'ensemble des conditions suivantes :

- Présenter dans les délais, un dossier d'inscription conforme et complet
- Avoir obtenu l'autorisation de l'établissement employeur pour les salariés
- Justifier d'un financement qui couvre la totalité de la formation
- Obtenir un avis favorable de l'IRTS Paca Corse à la suite du positionnement à l'entrée en formation

Le positionnement et ses enjeux

Le Titre à finalité professionnelle de Moniteur d'atelier en milieu de travail protégé est déposé au RNCP au Niveau 4 du cadre national des certifications professionnelles.

Les savoirs de base (Niveau 1) sont réputés acquis. Par ailleurs, les métiers du secteur exigent aujourd'hui une capacité à transmettre des informations écrites, tracées sur support papier ou informatique, et le référentiel de certification du Titre MA valide les compétences du candidat en la matière.

Ainsi, en amont de l'entrée en formation, un positionnement est réalisé pour les publics cibles. Il ne constitue pas une sélection pour l'entrée en formation.

Le positionnement et son contenu

Le positionnement, réalisé avant l'entrée en formation, se compose :

- D'une évaluation écrite et orale permettant de s'assurer de l'acquisition des savoirs de base dans la maîtrise de la langue Française.
- D'un test informatique permettant de vérifier l'acquisition des savoirs de base nécessaire à l'exercice du métier.
- D'un entretien de positionnement permettant de vérifier la pertinence et la faisabilité de la formation, au regard du projet de la personne et de sa motivation, ainsi que d'étudier les équivalences et les demandes de parcours partiel, et d'individualiser son parcours.

Il s'appuie sur une note de mise en œuvre et des supports élaborés par la CPNE-FP.



LES COÛTS

Coût de la formation : 6 174€ (tatif prévisionnel sous réserve d'ajustement)

LES FINANCEMENTS



	FINANCEMENT	INSCRIPTION	NOMBRE DE PLACES
Salariés	Contrat de professionnalisation, AGEFIPH, AIF, employeur, Transition Pro, CPF, OPCOs	<u>Inscription en ligne sur la page de formation www.irts-pacacorse.com</u>	16
Apprenti	OPCO	Inscription sur www.cfa-giapats.com	-



LIEU DE FORMATION

IRTS PACA CORSE

10 avenue Alexandre Ansaldi
13014 Marseille

04 91 67 13 00

CONTACT INFORMATION

scolarite@irts-pacacorse.com

**Prestations, locaux accessibles et référents
aux personnes en situation de handicap**



www.irts-pacacorse.com 🔍



@irtspacacorse



IFRTS Corse

Institut Corse de Formation et Recherche
en Travail Social, Médico-Social et Sanitaire

CFA giapats
APPRENTISSAGE SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL